



Cahors, le 08/02/21

Monsieur le Préfet du Lot
PRÉFECTURE du LOT
Cité Chapou
Place Jean-Jacques Chapou
46009 cedex CAHORS

Objet : projet éolien de Quissac

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons, par la présente, attirer votre attention sur le projet éolien actuellement en cours sur la commune de Quissac. Ce projet, porté par la société Elements Green, prévoit, à notre connaissance, l'installation de six éoliennes de grand gabarit (annonce d'une hauteur pouvant aller jusqu'à 215 mètres en bout de pale). Le fait même qu'un tel projet puisse être envisagé au cœur du Parc Naturel des Causses du Quercy nous apparaît totalement inopportun et ce, pour les raisons suivantes :

- ✓ En premier lieu, il y a ce qui concerne notre cœur de métier, à savoir la biodiversité et, plus précisément les oiseaux. Au regard des espèces aviaires présentes sur le site et ses abords, nous pouvons évoquer un risque avéré de collisions avec des espèces menacées ou d'intérêt patrimonial (rapaces en particulier). La diversité des passereaux est également très importante et ce groupe d'espèces reste le plus impacté par les collisions avec les pales.
- ✓ Les Causses du Quercy hébergent des habitats à forte valeur patrimoniale tels que les pelouses sèches. Des espèces spécialisées, dont certaines sont menacées, fréquentent ces habitats et font l'objet d'une attention particulière depuis de nombreuses années. L'implantation d'un parc éolien dans une zone où ces habitats et ces espèces sont encore présentes réduirait irrémédiablement la biodiversité de ces milieux fragiles. Les espaces boisés, moins emblématiques que les pelouses sèches, abritent néanmoins plusieurs espèces menacées ou d'intérêt patrimonial (rapaces encore).
- ✓ La proximité de deux sites Natura 2000 renforce le risque « Collision » car celui de la Vallée du Célé abrite plusieurs espèces rupestres dont trois d'intérêt patrimonial (rapaces également). Nous savons, par les études sur des sites existants, que la mortalité directe due aux éoliennes est au moins deux fois plus importante à proximité des zones de protection spéciale (ZPS). De plus, elle y affecte bien plus qu'ailleurs les espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux mais également celles considérées comme menacées sur la liste rouge

française des oiseaux de France métropolitaine. Il convient donc d'éviter l'implantation d'éoliennes dans des périmètres à forts enjeux avifaunistiques ainsi que dans une zone tampon correspondant au rayon d'action des espèces ayant justifié ces classements en ZPS.

On estime aujourd'hui que plus de 60 000 oiseaux sont tués chaque année en France par les éoliennes et on sait que la contribution par éolienne est nettement plus forte à proximité de sites Natura 2000.

Pour ce qui est des risques liés aux chiroptères, nous laisserons le CEN Occitanie apporter les éléments nécessaires mais le contexte naturel (massif karstique, forte proportion de boisements) de la zone concernée et l'importante population de chauve-souris présente à toutes les saisons (dont plusieurs espèces d'intérêt patrimonial), ne plaident pas en faveur de l'installation de ce parc éolien.

Rappelons également que la zone centrale du Causse de Gramat est :

- classée en ZNIEFF,
- un Espace Naturel Sensible,
- un Site naturel majeur du Parc naturel régional des Causses du Quercy,

ainsi qu'un réservoir de biodiversité forestière de la Trame verte et bleue lotoise.

Nous nous permettons enfin de citer trois autres éléments en défaveur de ce projet :

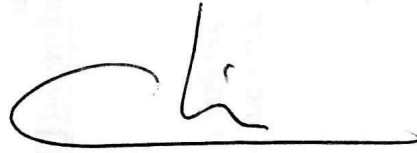
- ✓ Lors d'une consultation citoyenne récente, plus de 70 % des habitants de la commune de Quissac se sont montrés défavorables au projet ;
- ✓ Le PCAET du Parc Naturel des Causse du Quercy indique clairement qu'il n'y a pas de gisement de vent sur son territoire ;
- ✓ Sur un plan purement paysager, les causses du Quercy ne sont pas les plaines de la Beauce et le charme et l'attrait de notre territoire reposent largement sur ses paysages et son cadre de vie. C'est pour cette raison que nombre de personnes choisissent le département comme lieu de résidence et que les touristes y affluent chaque été.

Concernant l'implantation d'un mât de mesures, prochaine étape de ce projet, rappelons qu'une telle installation constitue déjà un danger pour les oiseaux ; danger accru par la hauteur prévue des éoliennes et la présence de nombreux haubans que peuvent percuter les rapaces. Dans bon nombre de projets de parcs éoliens, cette considération n'est malheureusement jamais prise en compte.

Pour tous ces arguments, il nous semble, Monsieur le Préfet, que ce projet doit être abandonné sans délai. Nous restons à votre disposition pour échanger avec vos services et vous apporter, le cas échéant, des précisions sur les arguments que nous avons exposés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour la LPO Occitanie, Délégation Lot
Christine Coutarel,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ch' followed by a long horizontal stroke.

Copies :

- M. le Président du Conseil départemental du Lot ;
- Mme la Présidente du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy ;
- DREAL Occitanie ;
- CEN Occitanie ;
- Conseillers municipaux de la commune de Quissac ;
- Association SEL ;
- FNE Midi-Pyrénées ;
- LPO Occitanie ;
- LPO France.